



HAL
open science

La politique européenne de sécurité intérieure

Benoît Arnaud Dupin

► **To cite this version:**

Benoît Arnaud Dupin. La politique européenne de sécurité intérieure. Poster destiné à la communication scientifique à l'occasion de des journées doctorales de l'École Doctorale SSH de l'UPPA, Apr 2022, Pau, France. 2022. hal-03847063

HAL Id: hal-03847063

<https://hal-univ-pau.archives-ouvertes.fr/hal-03847063>

Submitted on 10 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La politique européenne de sécurité intérieure

Benoît DUPIN

Objectifs

- Cette recherche a comme objectif principal de démontrer qu'il existe aujourd'hui une véritable politique européenne de sécurité intérieure au sein de l'Union européenne.
- Pour cela, il est nécessaire de déterminer s'il existe une notion juridique de sécurité en droit de l'UE, et s'il existe une définition de ce qu'on entend par « sécurité intérieure » en droit européen.
- De même, il est nécessaire d'analyser les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de sécurité intérieure de l'Union européenne. Cette politique concerne un domaine (la sécurité intérieure) régalien, dont la maîtrise est avant tout entre les mains des États.
- L'action de l'UE dans celui-ci soulève donc des questions quant à la méthode employée par cette dernière pour mettre en œuvre cette politique.

Méthodologie

- Afin de mener à bien cette recherche, il a fallu dans un premier temps chercher à cerner les contours du concept de sécurité intérieure en droit de l'UE. Pour cela, il a été nécessaire de rechercher dans un premier temps, au sein de la documentation officielle européenne, tous les documents qui emploient l'expression de « sécurité intérieure » et le terme de « sécurité » pour essayer d'en saisir le sens, et d'en extraire des critères éventuels permettant de définir en droit cette notion, ce concept. Dans un deuxième temps, l'analyse de la doctrine européenne et internationale, à ce sujet, est primordiale.
- Ensuite, l'identification des éléments constitutifs d'une politique européenne a été nécessaire afin de comprendre si l'action de l'UE en matière de sécurité intérieure est constitutive d'une politique ou non.
- Enfin, il est primordial d'identifier clairement la fonction de cette action européenne dans le domaine de la sécurité intérieure afin de comprendre les mécanismes de sa mise en œuvre, et donc d'identifier la méthode de cette mise en œuvre.

Avancées et résultats

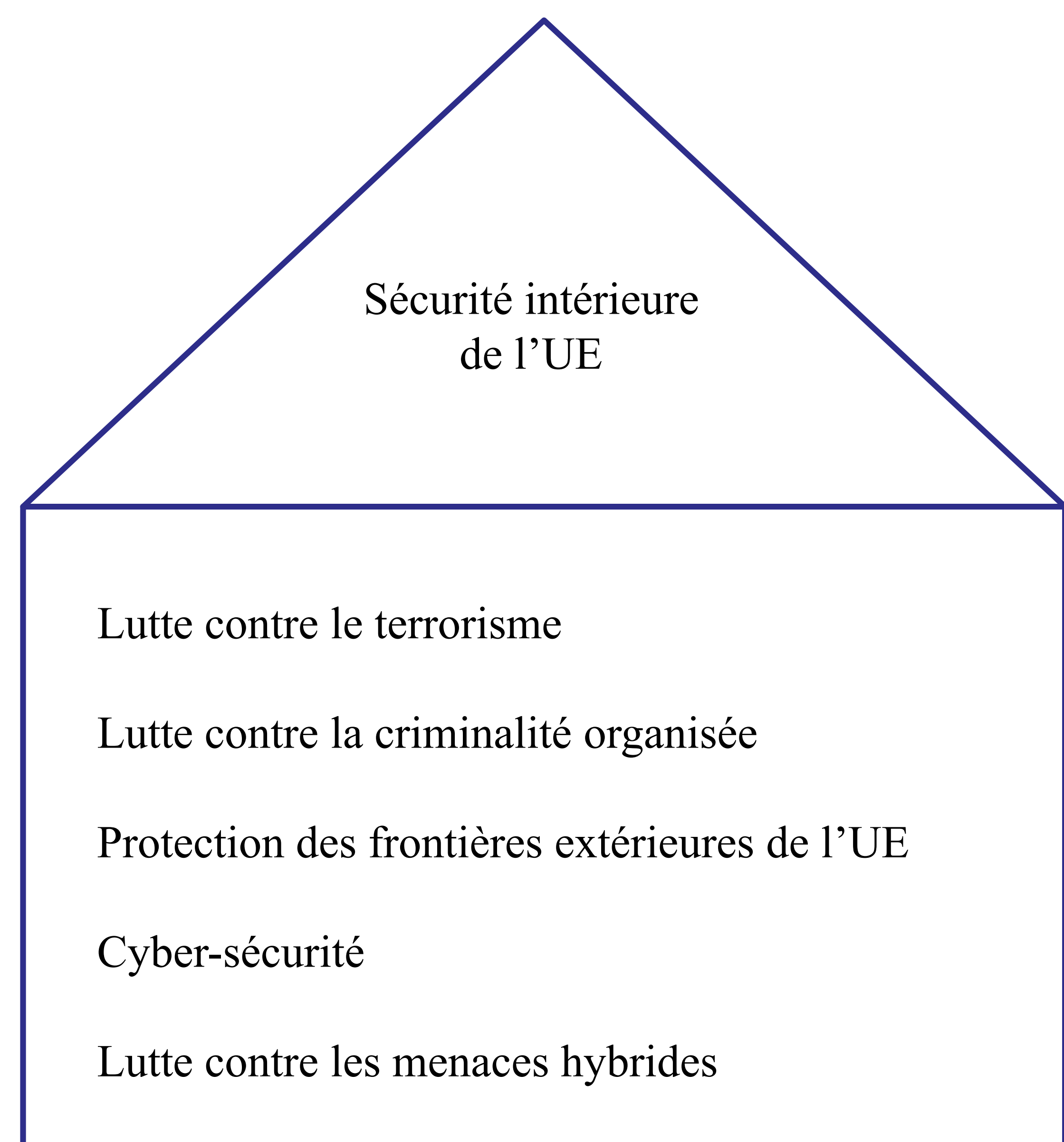
- L'avancée des recherches a permis de mettre en avant à la fois la complexité et la richesse de la notion de sécurité en droit de l'UE.
- La complexité tout d'abord, car elle n'est pas clairement définie en droit, et soumise à une influence politique forte. Cette influence la rend malléable et adaptable en fonction du contexte dans lequel elle est employée. Cette complexité rend d'autant plus difficile l'identification des contours de la notion de sécurité intérieure (par exemple, la sécurité intérieure est-elle similaire à la sécurité nationale ?) L'absence de définition juridique claire de cette notion rend son analyse complexe.

Contact:

Benoît DUPIN
CDRE
benoit.dupin@univ-pau.fr

Avancées et résultats (suite)

- La diversité ensuite, car les notions de sécurité et de sécurité intérieure font appel à des réalités nationales différentes. C'est-à-dire qu'il existe, au sein des États membres de l'UE, des visions différentes de la sécurité et de la sécurité intérieure dont il faut tenir compte au niveau européen. Ainsi l'absence de définition claire de sécurité intérieure permet aux États d'éviter le débat sensible de ce qu'on entend au niveau européen par « sécurité intérieure ».
- L'action européenne en matière de sécurité intérieure semble traduire l'existence d'une véritable politique européenne dans ce domaine. Cette dernière est mise en œuvre à travers l'opérationnalité. Cette approche opérationnelle permet à l'UE et aux États membres d'intervenir dans un domaine régalien, normalement réservé aux seuls États, sans se heurter de manière frontale aux souverainetés nationales.



Prochaines étapes

- Il est nécessaire de poursuivre l'analyse concernant la définition de la notion de sécurité en droit de l'UE, et sur sa nature juridique éventuelle.